

## LES REGLES DE FORMATION CFTC

Cher militant, cher adhérent,

La **Formation** est le fer de lance de notre action syndicale et du développement de la CFTC.

Le représentant CFTC est avant tout un militant bien formé, qui dispose des connaissances de base nécessaires, pour exercer sa mission afin d'avoir la crédibilité face à la direction, mais également face aux collègues de travail.

Il est essentiel que le représentant CFTC puisse pointer et dénoncer les dysfonctionnements de l'entreprise, en vue d'établir une situation favorable au salarié.

Ce contre-pouvoir ne peut être mis en œuvre que si le militant CFTC dispose de connaissances suffisantes en termes de droits et de devoirs réciproques.

C'est pourquoi un programme de formations, adapté à chaque mission, vous est proposé par la CFTC. Ce programme est mis en œuvre par une équipe de formateurs, pilotée par vos correspondants et responsable de formation.

Pour en savoir plus, contactez-nous :

### Quelques formations proposées

- Formation économique, sociale et syndicale pour les militants,
- Formation des conseillers du salarié,
- Formation santé au travail,
- Formation économique des membres du CE.
- Formation CHSCT.
- Formation des conseillers prud'hommes.
- Formation droit local
- Formation Elections
- Formations communication
- Et le cas spécifique des formateurs ou salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales.

**Dominique STEIGER : correspondant formation Haut-Rhin, ☎ 03 89 60 70 80**

**Evelyne ISINGER : responsable formation régionale, ☎ 03 88 15 21 21**